

## Zones hors-contrôle, migrants criminalisés, impuissance officielle : mais que faire ?

De l'entre-soi bobo à une timide "diversité" : désormais, des chaînes de télé invitent des chroniqueurs de droite - à juste titre. Cependant leurs propos m'agacent parfois, tant ils râlent sans fin... "Ah lala... avant, c'était quand même mieux... les Woke... Les pitreries du "genre" ! etc. Or, chers amis, récriminer est stérile ; pour preuve, cette citation limpide de Martin Heidegger : "Qui agit réactivement pose d'abord ce à quoi ensuite il s'oppose, restant donc tributaire de ce qu'il croit avoir révoqué" (*Beiträge zur Philosophie*).

Outre ronchonner, que faire donc devant la claire incapacité du trio Macron-Darmanin-Dupond-Moretti à résorber ce désordre qui gagne la France ? Que faire devant tant d'allogènes criminalisés, de pillards et d'émeutiers ; devant des quartiers livrés aux trafics et à la chasse aux flics ? Que faire pour que ces *dépossédés* dont Christophe Guilluy parle si savamment dans son récent livre éponyme, retrouvent la paix sociale due par l'État de droit ? Comment fustiger une *infosphère* (caste hybride, gouvernants-médias asservis) qui, de négation en moralisme - ne sait plus que dénigrer ou disqualifier les contempteurs du crime ?

D'abord et avant tout, appliquer les fondamentaux suivants :

**1° Désintoxiquer l'appareil régalien** (police-gendarmerie/justice/pénitentiaire, par ordre d'entrée en scène) du bobard hugolien "voyou égale victime". Cesser de dorloter les malfaiteurs détenus. *Dorloter* ? N'exagérez-vous pas ? Hélas non : un syndicaliste (Ufap-Unsa-Justice) décrit ainsi, le 19 octobre, la nouvelle prison de Mulhouse-Lutterbach : "Outil de travail paysagé, ouvert, avec un cadre magnifique". Vous avez bien lu ; il ne s'agit pas de Versailles, mais d'une prison pour bandits, violeurs, etc. De même, abolir la stratégie du soupçon accablant des policiers et gendarmes. Dans les quartiers hors-contrôle, ceux qui répliquent aux quotidiens assauts et guet-apens, méritent la présomption d'innocence.

**2 - Réaliser et publier un diagnostic détaillé sur les criminels actifs en France** : qui sont-ils ? D'où viennent-ils ? Qui sont leurs victimes ? Combien sont physiquement dangereux pour la population ? Celle-ci a le droit de le savoir - or aujourd'hui, le pouvoir et ses médias censés informer occultent le réel criminel. Ils louvoient, camouflent les cas graves en imposant des termes édulcorants, appelant par exemple de sinistres gangs "réseau" ou "équipe". Oubliant ou négligeant le crime, ils plongent l'opinion dans le brouillard. Rappelons-leur la formule de Mme Martine Aubry : "Quand c'est flou, y'a un loup" - en matière de sécurité aussi, bien sûr.

**3 - Ce diagnostic posé, confier la politique régaliennne à des ministres décents,** non à des menteurs en série ou à des conflits d'intérêts ambulants. Sur le terrain, les criminologues parlent aux voyous : ils entendent la rage des malfaiteurs devant ces hauts personnages coupant à toutes sanctions - nul ministre viré depuis des décennies pour impéritie - pire, celui de la justice mis en examen ! M. Macron doit savoir ceci : quand, en mode frimeur, il "assume" copiner avec M. Benalla ou maintenir M. Dupond-Moretti, il épate peut-être des bobos de Neuilly-Auteuil-Passy - sûrement pas les voyous, réalistes par exigence darwinienne - s'ils décollent du réel un instant, ils sont en prison, ou morts. Eux voient que le tam-tam-Darmanin est fictif ; que M. Dupond-Moretti est ligoté et impuissant. Cruel satrape stalinien mais grand seigneur de la guerre, Mao disait "L'œil du paysan voit juste" - celui du bandit, aussi. Devant un magistrat, le voyou subit l'injustice de classe : moi, je "plonge", eux, jamais ? Imaginez sa réaction face aux policiers protégeant ce système, pour lui inique. S'appuyer sur des baratineurs ou inculpés met en péril les forces de l'ordre, rien de moins.

**4°) Réserver la sollicitude de l'État-nation aux victimes du crime :** propriétaires de vélos volés ou de voitures incendiées, agriculteurs, artisans et éleveurs pillés, usagers des transports agressés ; aux gens âgés ou sans défense, habitants des campagnes et petites villes - tant d'autres dans la France des oubliés et dépossédés. Or sous M. Macron c'est l'inverse : qu'un lobby de privilégiés, "influenceur", starlette ou personnage public, gémissent et les ministres accourent. Février 2020 : la maison parisienne de M. Hollande et Mme Gayet est cambriolée - 3 jours après, le coupable dort en prison. En 2020, sur la foule de quidams et d'inconnus victimes d'effractions, combien ont bénéficié d'un tel *Blitzkrieg* policier ?

**5°) Dans l'appareil police-gendarmerie, susciter un outil de renseignement criminel,** absent aujourd'hui de la panoplie du ministère de l'Intérieur. Partant d'un suivi pointu des zones hors-contrôle, cités criminalisées, etc., ce dispositif ciblerait les bandes et "criminels d'habitude" ; suivrait leurs évolutions et "carrières", pour les démanteler et arrêter dès leur basculement dans le crime organisé. Rien là-dedans de difficile ni de coûteux - une pure décision politique.

**6°) Enfin et surtout :** qu'un nouveau ministre de la justice, honnête, ouvert aux victimes, applique l'actuel code pénal, tel qu'il est, sans y rien changer. D'ores et déjà, il comprend tout le nécessaire pour ramener la criminalité de voie publique sous le seuil de l'insupportable. Finie, la débauche de fictives lois nouvelles : user des lois existantes, avec fermeté et mesure.

**Soyons précis :** toujours plus, les émeutes anti-police, guet-apens, etc., sont le fait de mineurs. Or l'Article 227-17 du code pénal dispose que "Le fait, par le père ou la mère, de se soustraire, sans motif légitime, à ses obligations légales au point de compromettre la santé, la sécurité, la moralité ou l'éducation de son enfant mineur est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende". Votre fils mineur a tiré des mortiers sur les forces de l'ordre (toutes les nuits désormais, en France) ? Vous voilà passible de deux ans de prison ("compromettre... *la sécurité, la moralité ou l'éducation...*"). Or jamais, au grand jamais, les magistrats n'usent de cet article - et de tant d'autres, analogues.

Voici donc une mission toute trouvée pour un garde des Sceaux digne de ce nom : faire appliquer la loi - inouï, non ? ■